

Commune de Château-Thébaud
Communauté d'agglomération Clisson,
Sèvre et Maine Agglo
Canton de Vertou-Vignoble
Arrondissement de Nantes
Département de Loire-Atlantique

Nombre de membres dont le conseil municipal

doit être composé : 23

Nombre de conseillers en exercice : 22 Nombre de conseillers qui assistaient à la

séance: 18

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 10 JUIN 2021

Le quatre juin deux mille vingt et un le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le dix juin deux mille vingt et un.

Le Maire.

Le dix juin deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Procès-verbal affiché le quinze juin 2021

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme LECORNET Valérie
M. TOUZEAU Nicolas
Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe Mme LEHUCHER Laurence M. MATHE Christophe M. ROBIN Denis Mme ELINEAU Nathalie Mme AUGER Edwige Mme LEMAITRE Séverine Mme MAISDON Sophie M. DROUARD Pascal Mme MOREAU Francine M. MORISSEAU Thomas M. LANDREAU Guillaume

Absents:

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie Mme DELPORT Karine qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain Mme DEGOSSE Lysiane qui a remis un pouvoir à Mme LEHUCHER Laurence M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick

Secrétaire : M. Pascal DROUARD

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 20 mai 2021.

Considérant qu'il n'y a pas de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

> APPROUVE la rédaction du compte rendu de la réunion du 20 mai 2021.

1 | Garantie d'emprunt -Podeliha

Le conseil Communal:

Vu le rapport établi par M. le Maire.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu le Contrat de Prêt N° 122505 en annexe signé entre : PODELIHA - ENTREPRISE SOCIALE POUR

L'HABITAT - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ DECIDE :

Article 1:

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE CHATEAUTHEBAUD (44) accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 352 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 122505 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2 Tarifs de l'accueil périscolaire 2021-2022

M. TOUZEAU rapporte les avis de la commission finances/enfance-jeunesse qui proposent un maintien des tarifs pour l'année prochaine. Cette proposition est justifiée par un reste à charge plus faible pour la commune par rapport à d'autres services du même type. Suite à une question de M. Landreau, M. Touzeau explique que nous appliquons les mêmes tranches depuis quelques années suite à un travail sur l'application du principe du taux d'effort. En effet la CAF de Loire-Atlantique conditionne ses aides à l'application des quotients.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal : > APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Tranche	Quotien	t far	nilial	Tarifs 2021-2022		
1	≤ 559			0,21€		
2	560	à	759	0,34 €		
3	760	à	959	0,46€		
4	960	à	1159	0,57€		
5	1160	à	1359	0,70€		
6	1360	à	1559	0,81€		
7	1560	à	1759	0,94 €		
8	≥ 1760	et	HC*	0,98€		

*HC = Hors commune

3 Tarifs de restauration scolaire 2021-2022

M. TOUZEAU rappelle que l'année 2020 a été très particulière aussi il est hasardeux d'analyser les chiffres. Toutefois M. BOUSSONNIERE rapporte les avis de la commission

finances/enfance-jeunesse qui proposent une augmentation de 1% de nos tarifs en effet le coût des prestataires risque fort d'augmenter avec le contexte et la loi Egalim source d'obligations supplémentaires. A noter qu'il s'agit d'un tarif unique car nous n'appliquons pas les quotients familiaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal : > APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Enfant de la commune : 3,97 €

Enfant hors commune : 4,76 € Adultes : 5,99 €

Pénalité de 20€ (réinscription hors délais)

4 Tarifs des locations de salles 2022 et Espace Bois Joli 2023

M. BOUSSONNIERE rapporte les avis de la commission finances qui proposent une augmentation de 2% des tarifs pour 2022 et 2023 pour l'Espace Bois Joli. Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

> APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2021 :

TARIFS 2022	COMMUNE	Arrhes	Particulier hors commune et professionnels de CT	Arrhes	Professionnels hors commune
BOIS DE LA HAIE	•				
Bois de la Haie	362	181	561	281	
Bois de la Haie / Vin d'honneur	181	90	285	142	
ARCADES					
Arcades (week-end)	295	147	541	270	648
Arcades / (Vin d'honneur, réunions, vacation de 4h maxi)	91	45	210	105	252
MAINE					
Maine (week-end)	150	75	240	120	288
Maine / (Vin d'honneur, réunions, vacation de 4h maxi)	48	24	86	43	103

ESPACE BOIS JOLI	HORS COMMUNE							
2023	Entreprises	Forfait WE	Associations de la communauté d'agglomération (CA)	Forfait WE	Particuliers & Associations hors CA	Forfait WE		
Grande salle + Bar	1 381	1 656	955	1 145	1 184	1 420		
Grande salle + Bar + Office	1 694	2 034	1 156	1 387	1 446	1 735		
Hall + Bar	501	601	410	493	461	553		
Sono	203		203		203			
Gradins	210		132		174			
Caution	942		268		941			
ESPACE BOIS JOLI		C						
2023	Entreprises	Forfait WE	Particulier Journée	Forfait WE				
Grande salle + Bar	1 028	1 234	879	1 055				
Grande salle + Bar + Office	1 268	1 523	1 079	1 294				
Hall + Bar	356	427	324	391				
Sono	131		131					
Gradins	167		131					
Caution	932		932					

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commissions

M. le Maire fait part de la demande de M. Landreau de modifier certaines commissions.

Il indique que suite au départ de M. Delhommeau une adaptation des commissions peut être envisagée. Les conseillers sont invités à y réfléchir et ce point sera vu au conseil de septembre.

Vidéoprotection

M. le Maire indique que l'autorisation préfectorale a été délivrée et par ailleurs la Région a confirmé une participation à hauteur de 14 715€ (50%).

Travaux -rue de la Haie

M. Gouraud informe l'assemblée de l'avancement du chantier. Les délais sont respectés mais un coût supplémentaire d'environ 10 000€ est nécessaire pour l'écoulement des eaux pluviales. En contrepartie de ce surcoût la réfection du chemin est repoussée à une date ultérieure.

> Enfance -jeunesse-camps d'été

M. Touzeau indique tous les camps sont complets. Une liste d'attente a été mise en place.

Local Caffino

M. Mathé confirme l'accord de la municipalité pour les travaux d'aménagement envisagés par le club de Canoë-kayak. Des mises aux normes sont prévues également en particulier pour la sécurité incendie et seront pris en charge par la commune.

Décret tertiaire

M. MATHE a participé à une réunion d'information sur les nouvelles obligations des collectivités en matière d'économie d'énergie. Cela concerne en premier lieu les bâtiments de + de 1 000m2 (pour nous salle de sports, école et pôle enfance).

Par ailleurs:

Centre de secours : obligation de clôturer le site à prévoir (SDIS44)

> Agenda:

18/06 : comité action séniors

23/06 : commission vie associative et avec les associations le 24/06

16/07 : spectacle Exuvie à Caffino sur le thème de la Sèvre

31/07 : passage de l'antenne du Bois Joli en 5G 01/09 : commission urbanisme (toute le journée)

18/09 : inauguration de la Piscine d'Aigrefeuille-sur-Maine

> Etude complexe sportif

Mme Lecornet fait part du rapport d'étude sur la programmation des équipements sportifs et de la réunion du groupe de travail du 8 juin. Les 2 scénarios présentent différents avantages et inconvénients. Le scénario 2 (terrain sur les parcelles agricoles) est peut-être plus coûteux mais il laisse plus de possibilité d'aménagement pour l'avenir. Outre les besoins sportifs et de loisirs, une réserve foncière est intéressante pour des équipements d'intérêt général ou de l'habitat.

M. le Maire demande qu'une décision soit prise au prochain conseil et sollicite une proposition du groupe de travail prévu le 21 juin. Une rencontre avec le club de football est prévue afin d'échanger avec eux.

> Délibération

M. MORISSEAU s'interroge en cas de partage des voix étant donné le nombre de conseillers désormais à 22. M. le Maire indique que les textes prévoient dans ce cas que la voix du Président de séance est prépondérante et départage le vote.

Fin de séance :21h45

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	ROBIN DENIS	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	ELINEAU NATHALIE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	DELPORTE KARINE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	AUGER EDWIGE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		Mme	MAISDON SOPHIE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEHUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	